

NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX
D'ASSURANCE EXCLUSIFS

AXA FRANCE

EI - SUDRET, BERTRAND

11 BD GAMBETTA

46000 CAHORS

☎ 05 65 30 57 95

@ agence.dsbcahors@axa.fr

N° ORIAS 07012576;07013865

orias.fr



Assurance et Banque

M LEHEURTEUR JEAN BAPTISTE
5 CHEMIN DE LA TREILLE
46230 CIEURAC

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

Avizen Pro

0000008199176804

ATTESTATION DU PAIEMENT DES COTISATIONS

LE 14 JANVIER 2025

Monsieur,

Dans le cadre de la loi Madelin n° 94-126 du 11 février 1994 relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, vous avez adhéré au contrat d'assurance sur la vie Avizen Pro.

Vous trouverez ci-après l'attestation du paiement des cotisations pour la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024 qui pourra éventuellement vous permettre de bénéficier de la déduction fiscale prévue par l'article 154 bis ou 154 bis-0 A du Code général des impôts (CGI) dans le respect des plafonds visés par ces articles, et sous les conditions définies par la loi, par les décrets d'application et par les instructions fiscales.

Cette déduction est notamment subordonnée à l'obligation d'être à jour du paiement des cotisations aux régimes légaux de Sécurité sociale.

Vous avez fait le choix, en souscrivant votre contrat de prévoyance Madelin de vous couvrir et de protéger vos proches ; nous vous rappelons que la régularité du paiement des cotisations est essentielle pour le maintien de cette couverture.

Vos Agents Généraux restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous remercions de votre confiance, et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Corinne Calendini

Directrice Générale Vie individuelle

ATTESTATION DU PAIEMENT DES COTISATIONS

Cette attestation concerne la période du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024

- Désignation de l'assureur : AXA
- Désignation du souscripteur : Association ANPERE
- Désignation de l'assuré : M LEHEURTEUR
- Date d'effet de l'adhésion : 13/07/2021
- Cotisation(s) totale(s) versée(s) au cours de la période fiscale : 539,00 €
- Cotisation(s) versée(s) éligible(s) Madelin au cours de la période fiscale : 475,00 €

Conserver soigneusement cette attestation . Ne la joignez pas à votre déclaration de revenus.